

LA BUTTE DU FIEF D'ARGENT

La butte du fief d'Argent est localisée à l'est de Louin, sur le coteau droit du Thouet, à environ 3,8 km du site de projet. Cet ancien terril culmine à 154 m au-dessus du Thouet et a été remodelé et aménagé en lieu de promenade et de découverte des paysages (tables d'orientation, sentier botanique, arboretum, parcours sportif, accès libre...). En tant que lieu d'observation privilégié du paysage alentour, et notamment de la vallée du Thouet derrière laquelle se positionne la Zone d'Implantation Potentielle, ce lieu présente une sensibilité visuelle forte. Le panorama permet également la visualisation de l'ensemble du contexte éolien (parcs de Glénay, Maisontiers-Tessonnière, Availles-Thouarsais-Irais, Colombier, Noirterre la-Chapelle-Gaudin et Coulonges-Thouarsais).

Avec un point de vue panoramique remarquable sur le territoire en direction de la zone d'implantation et des enjeux d'effets cumulatifs et cumulés, la butte du Fief d'Argent possède une sensibilité forte. De nombreux parcs éoliens étant visibles depuis ce point, le choix d'implantation d'éoliennes au sein de la ZIP devra être cohérent par rapport au contexte éolien afin de garantir une bonne lisibilité depuis le sommet de la butte.



Photo 93 : Butte du Fief d'Argent – Le panorama remarquable depuis le sommet sur les paysages en direction de la zone d'implantation potentielle



Photo 94 : Butte du Fief d'Argent – Le monticule domine la vallée du Thouet



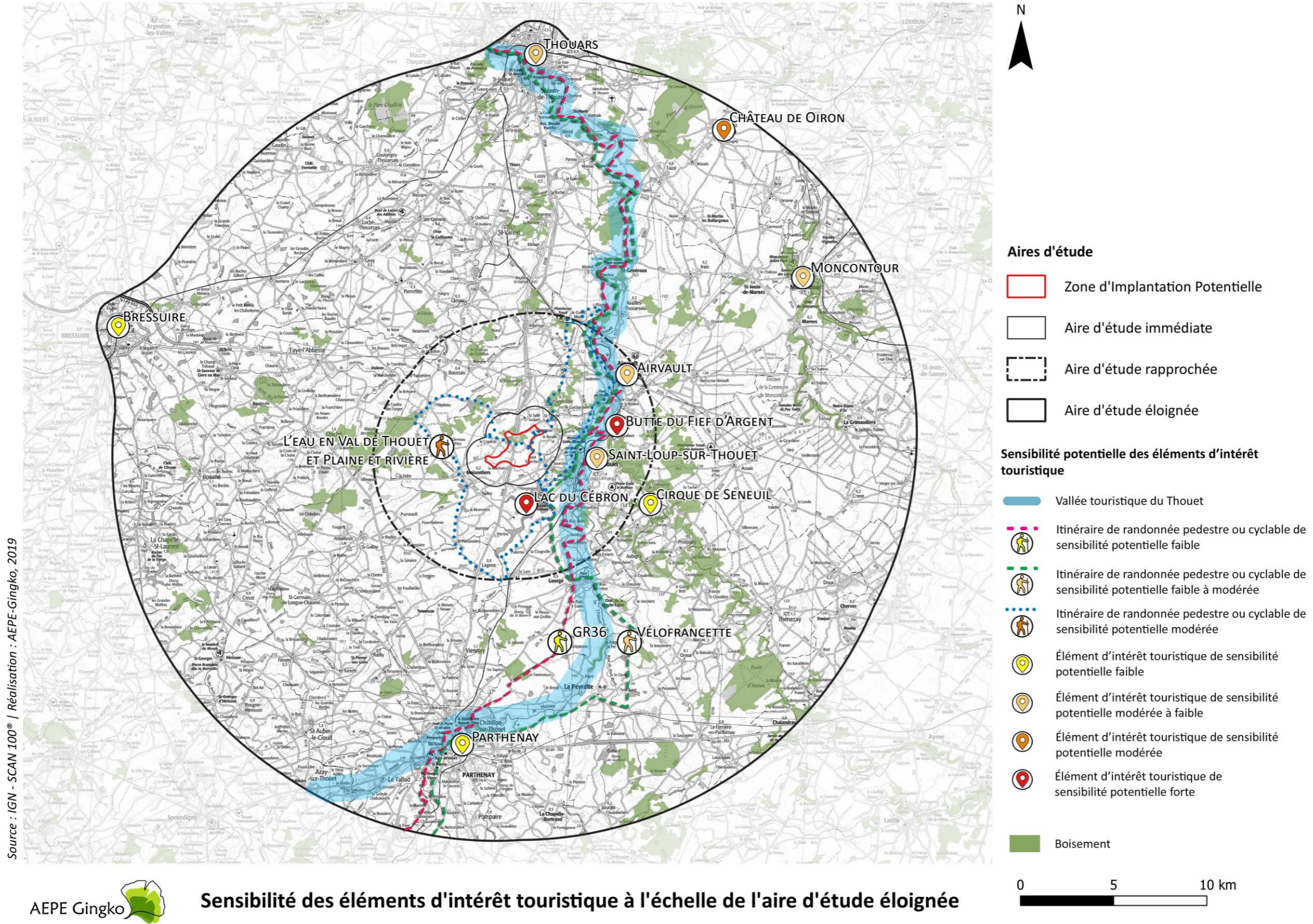
Photo 95 – La signalisation et la table d'orientation du belvédère de la butte du fief

IV.4.3.3. LA CONCLUSION SUR L'ANALYSE DES LIEUX D'INTERET TOURISTIQUE

L'étude du contexte paysager des principaux éléments touristiques permet de les hiérarchiser en fonction de leur sensibilité potentielle vis-à-vis de l'implantation éventuelle d'éoliennes au sein de la Zone d'Implantation Potentielle. Ressortent ainsi :

- Avec une sensibilité potentielle forte : le lac du Cébron et la butte du Fief d'Argent ;
- Avec une sensibilité potentielle modérée : le Château d'Oiron, et les itinéraires cyclables « L'eau en Val de Thouet » et « Plaine et rivière » ;
- Avec une sensibilité potentielle faible à modérée : la ville de Thouars, les villages de Moncontour, Airvault et Saint-Loup-sur-Thouet, l'itinéraire cyclable Vélo Francette.

La partie relative à la caractérisation des effets devra s'attacher à vérifier l'acceptabilité de l'insertion paysagère du projet depuis ces lieux d'intérêt touristique, en termes de lisibilité, de rapports d'échelle, de modifications de l'ambiance paysagère initiale, etc., particulièrement depuis la vallée du Thouet puisqu'elle concentre une multitude d'éléments et de lieux d'intérêt touristique.

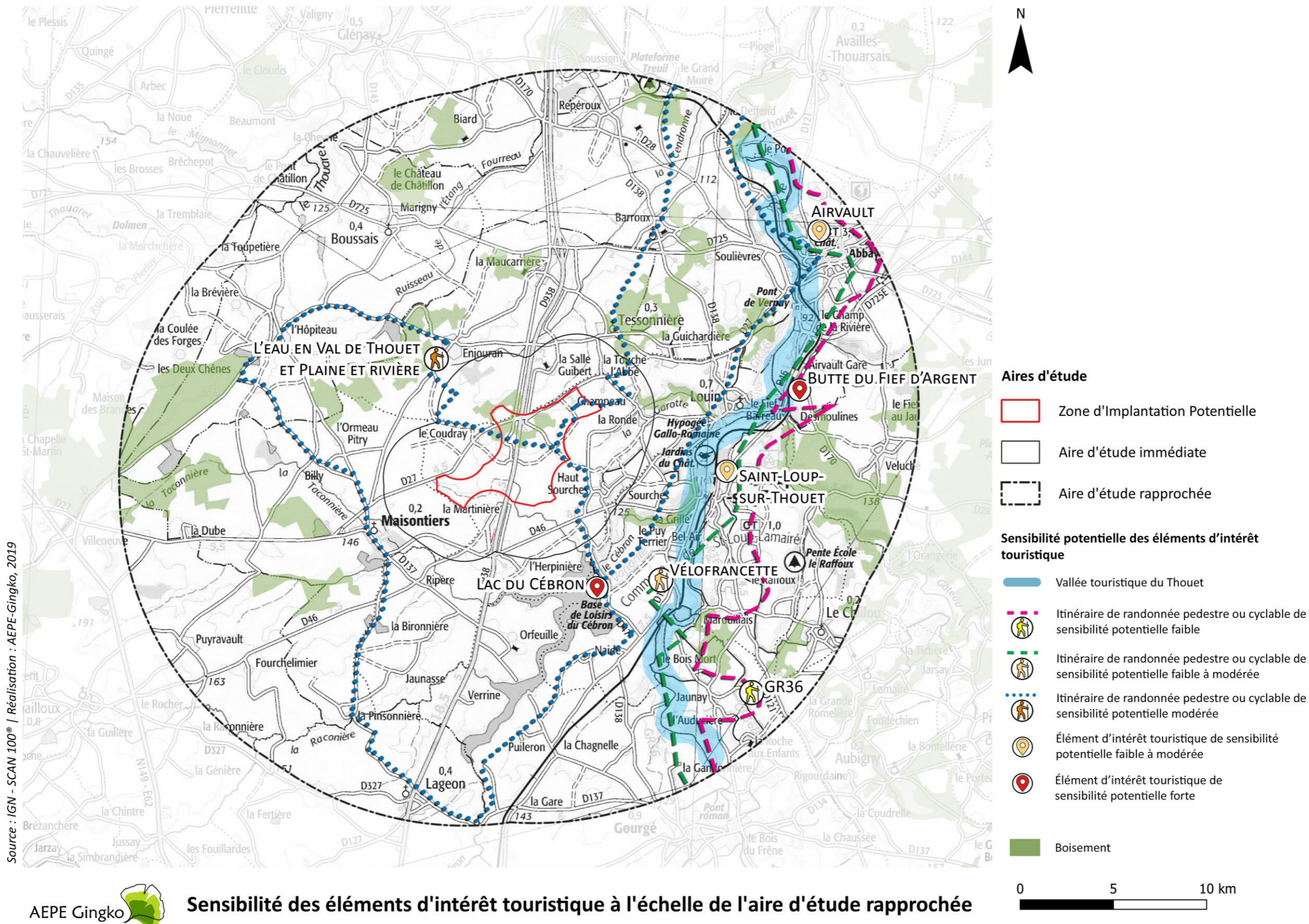


Source : IGN - SCAN 100° / Réalisation : AEPE-Gingko, 2019



Sensibilité des éléments d'intérêt touristique à l'échelle de l'aire d'étude éloignée

Carte 29 : Sensibilité des éléments d'intérêt touristique à l'échelle de l'aire d'étude éloignée



Source : IGN - SCAN 100® | Réalisation : AEPE-Gingko, 2019



Sensibilité des éléments d'intérêt touristique à l'échelle de l'aire d'étude rapprochée

Carte 30 : Sensibilité des éléments d'intérêt touristique à l'échelle de l'aire d'étude rapprochée

IV.4.4. LE CONTEXTE EOLIEN

La carte et le tableau ci-après répertorient tous les parcs éoliens recensés à l'échelle de l'aire d'étude éloignée, en distinguant les éoliennes existantes (en exploitation), celles autorisées et celles en instruction.

Tableau 8 : Les parcs éoliens recensés à l'échelle de l'aire d'étude éloignée

Nom du parc (Commune)	Éloignement minimum vis-à-vis de la ZIP (km)	Typologie	Orienta-tion	État du parc
Maisontiers-Tessonnière	0,8	Bouquet de 5 éoliennes	Nord-nord-est / sud-sud-ouest	Exploité
Maisontiers 2	0,8	Bouquet de 3 éoliennes	-	En instruction
Boussais	2,9	1 ligne de 4 éoliennes	Ouest / est	En instruction
Airvault-Glénay	3,1	2 lignes parallèles de 4 et 2 éoliennes	Nord / sud	Autorisé
Glénay	6,2	2 lignes parallèles de 4 et 5 éoliennes	Nord / sud	Exploité
Les Terres Lièges (Airvault)	7,2	1 ligne de 3 éoliennes	Ouest / est	En instruction
Availles-Thouarsais-Irais	7,3	2 lignes parallèles de 5 éoliennes	Ouest / est	Exploité
Irais	8,0	10 éoliennes dans la continuité de deux parcs existants	-	En instruction
Chemin Vert (Chiché)	8,1	1 ligne de 3 éoliennes	Nord-ouest / sud-est	Autorisé
Saint-Généroux (Saint-Généroux et Irais)	9,6	2 lignes parallèles de 5 et 4 éoliennes	Nord / sud	Exploité
Colombier (Saint-Germain-de-Longue-Chaume)	12,5	1 ligne courbe de 5 éoliennes	Nord-ouest / sud-est	Exploité
Les Pâtis Long (Luzay)	13,9	2 lignes parallèles de 2 et 4 éoliennes	Nord-nord-ouest / sud-sud-est	Autorisé
Coulonges-Thouarsais	14,9	2 lignes parallèles de 3 éoliennes	Nord-est / sud-ouest	Exploité
Saint-Aubin-le-Cloud	17,1	Bouquet de 3 éoliennes	-	Exploité
Noirterre (Bressuire et Argentonay)	17,2	3 lignes parallèles de 4 éoliennes	Nord-est / sud-ouest	Exploité

L'aire d'étude éloignée comprend huit parcs en exploitation, quatre parcs autorisés et quatre parcs en instruction ; parmi eux, le parc de Maisontiers-Tessonnière, dont une extension de trois éoliennes est prévue, est déjà construit et se situe à moins de 1 km de la Zone d'Implantation Potentielle. Le parc autorisé d'Airvault Glénay se situe également dans l'aire d'étude rapprochée, à 3,1 km de la ZIP.

De manière générale, les parcs situés à l'ouest de l'axe de la RD938, dans les paysages de bocage, se découvrent de façon intermittente, au gré des jeux d'ouverture et fermeture de la trame bocagère. Certains points hauts panoramiques permettent cependant ponctuellement la perception lointaine de plusieurs parcs en même temps. Les parcs plus à l'est, en l'occurrence ceux de Saint-Généroux et d'Availles-Thouarsais-Irais, sont l'objet de perceptions plus prolongées puisqu'ils se situent dans un paysage de plaine plus ouvert.

En termes d'organisation les principaux parcs construits, en construction ou en projet sont des parcs relativement importants de 5 à 12 éoliennes et pour la plupart implantées de manière très linéaire, généralement sur deux lignes. C'est le cas par exemple des parcs de Glénay, Availles-Thouarsais-Irais, Saint-Généroux ou Airvault-Glénay. Elles forment un ensemble cohérent lorsqu'elles sont perçues, quoique parfois irrégulier. Seul le parc construit de Maisontiers-Tessonnière, très proche de la ZIP, a une implantation de 5 éoliennes groupées, en « bouquet ». De même, le parc en instruction de Boussais suit une orientation tout à fait différente de la tendance globale.

Les parcs éoliens les plus proches (Maisontiers-Tessonnière, Glénay, Airvault-Glénay) de la zone de projet suivent globalement un axe nord-est / sud-ouest ou nord-nord-est / sud-sud-ouest.

Plusieurs secteurs plus ou moins étendus sont susceptibles de permettre des vues simultanées du projet et des parcs alentours :

- Au nord de l'aire éloignée, dans la plaine du Thouarsais des vues se dégagent en direction de la ZIP dans lesquels les parcs éoliens de Glénay et Maisontiers-Tessonnière sont déjà perçus en covisibilité directe, dans le même angle de champ visuel (voir figure ci-dessous). Le parc en instruction de Airvault-Glénay est susceptible également de densifier cette perception.
- Les points de vue ouverts dans la plaine à l'est du Thouet fournissent également des perceptions des parcs éoliens construits et potentiellement des parcs en instruction qui sont en projet le long de la RD938. Cette fois il s'agirait plutôt de percevoir les parcs un à un, dans des angles de vision distincts (voir figure ci-dessous).
- Enfin certains points particuliers du territoire en situation topographique panoramique offrent ponctuellement l'occasion de percevoir l'ensemble du contexte éolien en vue lointaine. Il s'agit notamment de la butte du fief d'Argent, du donjon de Moncontour, ou de certains points de vue en haut de coteau, dans le bocage ou le long de la vallée du Thouet.

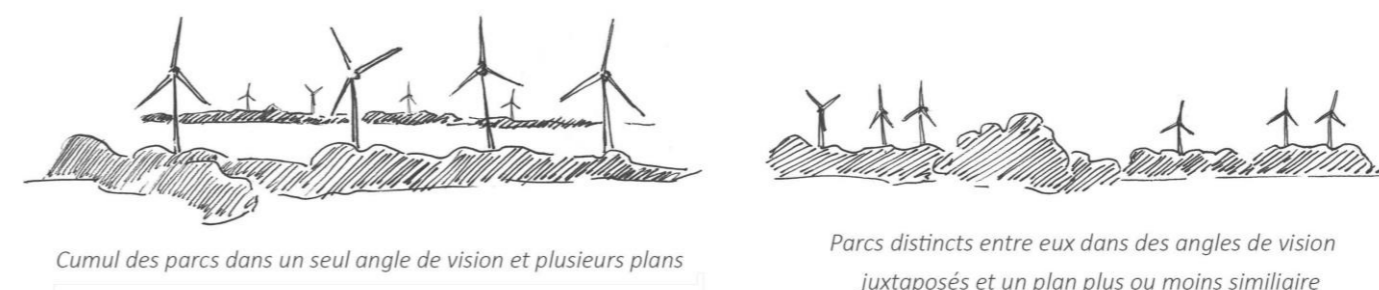


Figure 14 : Illustrations schématiques de deux types d'effets cumulés potentiels (Source : AEPE Gingko 2018)



Photo 96 : Les parcs éoliens de bocage, ici Maisontiers-Tessonnière, sont visible de façon intermittente, selon la densité et la continuité des haies bocagères, et sont souvent tronqués par des boisements



Photo 97 : Le parc éolien d'Availles-Thouarsais-Irais est vu de manière prolongée et franche depuis la plaine de Thouars



Photo 98 : Les implantations en ligne sont nombreuses au sein de l'aire d'étude éloignée – vue rapprochée du parc éolien de Glénay



Photo 99 : Certains points de vue permettent une vue franche sur les parcs éoliens, ici Maisontiers-Tessonnière, depuis les points hauts du bocage



Photo 100 : Les parcs de Glénay et de Maisontiers-Tessonnière perçus dans le même axe que la ZIP depuis le nord dans la plaine de Thouars



Photo 101 : Les parcs éoliens sont parfois perceptibles depuis les bourgs, en arrière de la trame bâtie (vue depuis Repéroux et Enjouran)

L'analyse du contexte éolien fait ressortir les points suivants :

- Le motif éolien est déjà présent à l'échelle des aires éloignée et rapprochée, il se découvre régulièrement en vue lointaine et rapprochée, sans toutefois aujourd'hui créer de saturation visuelle ;
- Le contexte éolien comprend des parcs déjà construits mais également un certain nombre de parcs autorisés ou en instruction qui viennent le densifier, et dont il faudra tenir compte dans l'analyse des effets cumulatifs et cumulés. Les effets cumulatifs (c'est-à-dire avec les parcs éoliens construits) pour le projet concerneront à la fois la covisibilité indirecte avec les autres parcs proches, principalement Maisontiers-Tessonnière et Glénay, en vue rapprochée, et à la fois la covisibilité directe ou indirecte avec les parcs plus lointains, en intervisibilité avec le projet depuis les vues dégagées des espaces de plaine, ou les points de vue panoramiques ponctuels ;
- Il est recommandé de veiller à la lisibilité du parc en privilégiant une implantation linéaire sur une ou deux lignes selon un axe nord-nord-est / sud-sud-ouest, aux interdistances et hauteurs sommitales homogènes, en accord avec les parcs éoliens en projet ou exploités voisins (Maisontiers-Tessonnière et son extension, Glénay, Airvault-Glénay), la vallée du Thouet et la RD938.
- Certains points particuliers du territoire sont soumis à un risque d'effet d'encerclement (hameaux et bourgs proches), et devront faire l'objet d'une analyse particulière (cf. partie relative aux impacts).